

# Alliance nationale de Sociétés féminines suisses : XXIe Assemblée générale annuelle

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 148

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257433>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5. —  
 ÉTRANGER... • 6.50  
 Le Numéro.... • 0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

12 insert. 24 insert  
 La case, Fr. 45.— 80.—  
 2 cases, • 80.— 160.—  
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Pour nos chômeuses: E. Gd. — Un peu de statistique, la consommation de l'alcool et ses conséquences en Suisse: J. GUYBAUD. — Où sont les 1588 abonnées?... — De ci, de là... — Le Congrès international des femmes médecins: Dr DARCANNE-MOUROUX. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — *Feuilleton:* Les femmes dans l'œuvre de la Croix-Rouge: M.-L. PERRA.

## Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

# XXI<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

à Lausanne

Samedi 7 et Dimanche 8 octobre 1922.

## ASSEMBLÉE

Samedi 7 octobre, à 14 heures  
 Salle du Grand Conseil

### ORDRE DU JOUR:

1. Appel des déléguées.
2. Rapport annuel du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Fixation du lieu de la prochaine assemblée.
5. Rapports des Commissions.
6. Propositions individuelles.
7. Rapport du Comité exécutif du Congrès de Berne.
8. Divers.

Samedi 7 Octobre, à 20 1/2 h.

Soirée familière, Palace-Hôtel Lausanne.  
 (Invitation des Sociétés lausannoises)

Dimanche 8 Octobre, à 9 1/2 h. Salle du Grand Conseil

## RÉUNION PUBLIQUE

Rapport des séances du Comité du Conseil International  
 des Femmes à la Haye.  
 M<sup>me</sup> Chaponnière-Chaix.

Revision du régime des Alcools en Suisse.  
 M. le conseiller fédéral Musy.

Dimanche 8 Octobre, à 13 heures  
 Palace-Hôtel, Lausanne

DINER EN COMMUN (Cartes à 6 francs).

**N. D. L. R.** — Nous engageons très-vivement toutes celles de nos lectrices qui le pourront à profiter de l'occasion qui leur est offerte de faire ainsi connaissance avec notre grande Fédération féminine suisse, qu'elles fassent ou non partie de Sociétés affiliées. Il est rare en effet que des circonstances aussi favorables se présentent d'une réunion en plein pays romand de femmes suisses, puisqu'il y a, sauf erreur, seize ans que l'Alliance n'a plus tenu ses séances à Lausanne; et toutes celles qui ont le privilège de suivre, année après année, ces réunions si encourageantes et si reconfortantes pour notre travail féminin suisse se joindront à nous pour recommander à celles auxquelles les longs déplacements ne sont pas faciles de ne pas manquer, cette fois en tout cas, cette Assemblée générale. Parmi les sujets traités, nous relevons, outre ceux qui figurent aux programmes, des propositions du Comité et des Commissions concernant

- la nomination de membres d'honneur;
- la création d'un Office central des professions féminines;
- la suppression de la Commission du Travail;
- l'adhésion collective de l'Alliance à l'Association suisse pour la Société des Nations;
- l'enseignement post-scolaire obligatoire, etc.

Nous ajoutons qu'une prédication spécialement destinée aux participantes à l'Assemblée de l'Alliance aura lieu à la cathédrale le dimanche à 8 h. 3/4 du matin, M. le prof. Aimé Chavan occupant la chaire.

Les sociétés lausannoises recommandent les hôtels suivants: (prix compris pour la chambre et le petit déjeuner)

- LAUSANNE-PALACE, Grand-Chêne: 7 fr. 50 à 9 fr. 50;
- HOTEL BEAU-SÉJOUR, rue Beau-Séjour: 7 fr. à 8 fr.;
- HOTEL DE LA PAIX, rue de la Paix: 6 fr.;
- HOTEL CENTRAL, rue Benjamin Constant: 6 fr. à 6 fr. 50;
- PENSION St-LUCE, Petit-Chêne: 5 fr. 25 à 5 fr. 75.

Il est recommandé d'arrêter sa chambre d'avance en informant de sa qualité de membre d'une Société affiliée à l'Alliance. Quant aux logements chez des particuliers qu'offrent hospitalièrement de nombreuses familles lausannoises, s'adresser à Madame Galland, Les Croisettes (Vaud).

Prière également de s'inscrire d'avance pour le dîner du 8 octobre. Une permanence sera installée du 6 au 9 octobre au local de l'Union des Femmes, St-Pierre, 13.



E 1436